

Négociation pour un régime collectif de santé pour les fonctionnaires : C'est parti

Le 31 janvier la direction a ouvert les négociations sur la mise en place d'un régime collectif de santé pour les fonctionnaires. Elle a l'intention d'aboutir d'ici la fin du premier semestre à un accord pour une mise en œuvre en janvier 2018.

La santé n'a pas de prix !

L'idée est partagée par tous, il ne doit pas y avoir de différence de traitement entre les salariés de droit privé et les fonctionnaires. La prise en charge des cotisations santé par l'employeur et le niveau de remboursement des soins doivent être équivalents. L'entreprise doit aussi contribuer au financement de la prévoyance pour les fonctionnaires. Cette négociation s'ouvre sur les constats suivants :

- ▶ Fin 2020 Orange ne comptera plus que 26000 fonctionnaires.
- ▶ La direction d'Orange refuse d'intégrer la couverture Prévoyance dans ce dispositif.
- ▶ Pour la direction, l'aide aux fonctionnaires ne doit pas lui « coûter » plus cher que l'aide aux salariés de droit privé.



**La CGT vous informera
tout au long de la
négociation.**

Ensemble exigeons :

- ▶ Que le montant actuel de 37,5€ soit porté immédiatement à un minimum de 60€ par mois rétroactif au 1^{er} janvier 2017,
- ▶ Que les retraités d'Orange et de La Poste, adhérents aujourd'hui au contrat statutaire de la MG, ne soient ni les oubliés ni les sacrifiés,
- ▶ Que le niveau de prestations et les remboursements correspondent à minima au niveau 3,
- ▶ Qu'à la retraite, les salariés conservent les mêmes garanties que les actifs sans augmentation de leur cotisation,
- ▶ Que les conjoints (sans couverture santé) et enfants à charge soient pris en charge, gratuitement comme c'est le cas pour les salariés de droit privé.

Rappel:

Entre 2015 et 2016 un groupe de travail a étudié les conditions de la mise en place d'un régime collectif de complémentaire santé pour les fonctionnaires.

Un accord portant sur un dispositif transitoire a été mis en place en attendant des négociations.

Cet accord signé par la CGT acte une aide de 25€/mois pour 2015 et 37,50€/mois à partir de 2016.

Calendrier prévisionnel des prochaines séances :

- 23 mars
- 20 avril
- 11 mai
- 1er juin
- 27 juin
- 11 juillet